



## INFLATION ET INDEXATION : DANGERS POUR LA RELANCE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La Commission de l'indice du Statec a confirmé ce 6 octobre que la moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) rattaché à la base 1.1.1948 a dépassé le seuil de 895.78 points en septembre. Il s'ensuit le déclenchement d'une nouvelle indexation.

L'UEL constate positivement que cette indexation va accroître le pouvoir d'achat de nos salariés en ces temps difficiles. D'un autre côté, étant donné l'importance des frais de personnel dans les facteurs de coût des entreprises, cette indexation aura un impact sur la compétitivité de nos entreprises (augmentation du coût salarial global annuel de 800 millions EUR), et en particulier pour les secteurs à haute intensité de main-d'œuvre ; ce qui nous préoccupe.

Toutes les entreprises luxembourgeoises, qu'elles soient exportatrices de biens et de services ou que leur marché se résume uniquement au territoire national, se trouvent dans une position concurrentielle permanente avec les sociétés issues des pays voisins, non soumis aux mêmes contraintes, telles l'indexation des salaires ou l'adaptation du salaire minimum. Par ailleurs, en plus des salaires du secteur privé, le coût pour la collectivité des traitements de l'emploi (para)public et de nombreuses dépenses publiques vont augmenter (y inclut dorénavant les prestations familiales).

Dans un contexte caractérisé par la hausse du prix de nombreux biens intermédiaires et des produits énergétiques, les prochains mois risquent d'être marqués par une inflation importante ; ce qui impactera la rentabilité des entreprises déjà fortement touchées par la crise. L'objectif de l'UEL n'est pas de toucher au pouvoir d'achat de nos salariés, bien au contraire, mais de limiter les effets négatifs d'une inflation incontrôlée et alimentée par des automatismes. Pour cela, il est nécessaire de prendre le problème à sa genèse en désindexant intégralement l'économie.

A titre subsidiaire, une limitation de l'indexation à un certain niveau de rémunération aurait l'avantage de protéger les plus démunis tout en contenant le coût global de l'indexation. Nous ne trouvons pas logique que l'indexation augmente le salaire d'une personne au salaire minimum de 550 EUR par an alors qu'une personne au plafond cotisable (11.000 EUR) verra son salaire augmenter de 3.300 EUR. De ce fait, ce système d'indexation accroît les inégalités sociales.

Finalement, l'annonce concomitante du dépassement de la cote d'échéance et du paiement immédiat de la tranche est à déplorer, car elle met les entreprises dans une position délicate, alors que ces dernières subissent encore les effets de la crise. Les entreprises auraient à tout le moins apprécié que le déclenchement de l'index intervienne le mois suivant celui au cours duquel le dépassement de la cote d'échéance a été constaté.

Le maintien de l'activité des entreprises et de l'emploi dans un contexte de sortie de crise Covid-19 est l'objectif qui nous unit tous: État, salariés et entreprises.

### A propos de l'UEL

L'UEL représente les employeurs du secteur privé, à l'exception du secteur primaire, au travers des chambres professionnelles et des organisations d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg. Parce que ses membres assurent 80% des emplois et produisent 85% du PIB, l'UEL veut placer l'entreprise et ses enjeux au cœur de la société luxembourgeoise. L'UEL œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. Elle agit pour une économie attractive pour les investisseurs et les talents. Plus d'infos sur [www.uel.lu](http://www.uel.lu)

Contact presse : 26 00 91 ou [press@uel.lu](mailto:press@uel.lu)